

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
12	18

Date de la  
convocation  
01/07/2022

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

**APPROBATION  
DU REGLEMENT  
DES SERVICES  
CANTINE ET  
GARDERIES  
PERISCOLAIRES**



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

**DELIBERATION N° 14  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS :** Tous les membres en exercice, sauf :

- L. RAVAT (procuration à K. PERROTIN)
- K. MATHIEU (procuration à A.-L. HUNOT)
- A. ZAMBUJO (procuration à G. CHANEAC)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- V. GONZALVO (procuration à J. DUVAL)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Lecture est donnée du nouveau règlement des services cantine et garderies périscolaires pour l'année 2022 – 2023. Les tarifs ont été modifiés, conformément à la délibération n°13 du 7 juillet 2022. Quelques précisions ont été ajoutées, notamment sur les modalités de remboursement de la garderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le règlement des services cantine et garderies périscolaires pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220707-DE14-070722-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

